

EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA - SESSION 2008

Droit administratif : épreuve à option parmi 11 matières

Durée 3 heures

On supposera d'abord que le Gouvernement a fait adopter par le Parlement un article de loi lui conférant le droit de prendre des ordonnances, fondées sur l'article 38 de la Constitution, lui permettant de modifier les lois existantes afin d'autoriser l'implantation de surfaces commerciales dans les agglomérations, pour des superficies pouvant atteindre 999m². On supposera ensuite qu'une ordonnance sur ce sujet a été publiée.

1. L'Union des Commerçants Autonomes (UCA) vous demande une consultation sur le point de savoir si l'ordonnance publiée pour permettre l'implantation de telles surfaces commerciales est susceptible d'être contestée sachant que le projet de loi portant ratification de ladite ordonnance a été déposé devant le Parlement (4 points).
2. L'ordonnance est-elle susceptible d'être critiquée au nom du principe de liberté du commerce et de l'industrie ? (3 points)
3. L'ordonnance pourrait-elle porter atteinte au principe de libre administration des collectivités locales dans la mesure où elle imposerait aux maires ou aux présidents de communautés de communes des obligations de donner des autorisations aux demandeurs ? (3 points).
4. L'UCA a organisé une manifestation dans une grande ville de l'Ouest. Au cours de cette manifestation les CRS ont utilisé un nouveau lance-grenade fumigène sans avoir au préalable été suffisamment formés pour son emploi. Une grenade est partie hors de tout danger menaçant le public ou les forces de l'ordre, et a touché la jambe d'une gardienne d'immeuble qui était sur le pas de sa porte et ne participait pas à la manifestation. La gardienne est morte sur le champ d'une crise cardiaque. L'UCA et les ayant droits de la victime peuvent-ils mettre en cause la responsabilité de l'Etat ou du CRS auteur du dommage ? (5 points)
5. Dans une ville du Sud le maire a interdit deux réunions organisées par l'UCA, au motif que d'autres associations favorables au projet d'implantation de commerces dans les agglomérations menaçaient d'organiser, contre ces réunions, des contre-manifestations virulentes susceptibles de devenir violentes, et ayant pour but d'empêcher ces réunions de se tenir. L'UCA vous demande si et dans quelle mesure cette interdiction municipale est légale. (5 points)

Les codes non commentés sont autorisés.